

## JOURNÉE D'ÉCHANGES : DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ – L'EXEMPLE DU PHOTOVOLTAÏQUE

### QUELQUES MOTS SUR LA JOURNÉE

La journée s'est tenue à la Salle Jean Bourde, sur la commune de Ventabren (13). Une soixantaine de participants étaient présents malgré la pluie et les conditions sanitaires.



## INTRODUCTION

Yves Bidet, animateur de la journée et pilote du réseau Climat-Energie de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur propose de commencer la journée et rappelle les conditions particulières dans lesquelles celle-ci se tient. Il expose le protocole sanitaire en vigueur - distanciation physique, port du masque, mise à disposition de gel hydroalcoolique, désinfection périodique des poignées de porte et des micros - et remercie par avance chacun de le respecter.

Mme Oskanian, deuxième adjointe au maire de Ventabren, souhaite la bienvenue aux participants. La commune est très attachée à la biodiversité, gage d'avenir des générations futures. Mme Oskanian remercie les membres de l'association *Ventabren Demain* pour le projet citoyen qui prend forme sur la commune et souhaite une bonne journée à tous et toutes.

Gilles Marcel, président de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur retrace l'historique de la mise sur pied de cette journée, dont l'organisation a suscité de grandes inquiétudes compte-tenu de la situation sanitaire. Cette journée, qui a quasiment un an de gestation, était initialement prévue au mois de mars. L'objectif était de créer un événement en lien avec le Congrès UICN (initialement prévu au mois de juin 2020) mais de manière très concrète. L'événement peut finalement avoir lieu aujourd'hui. Cette journée est aussi le fruit d'une rencontre avec un opérateur, Photosol. Notre région est particulière et comporte des contraintes environnementales et foncières fortes. Cela nous a amené à cette journée : comment développer des EnR, et notamment du PV au sol, tout en respectant la biodiversité ? Comment travailler les uns avec les autres même si nous n'avons pas les mêmes objectifs ?

### Programme de la journée

#### PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- ▶ **09h - Accueil et café de bienvenue**
- ▶ **09h25 - Ouverture**  
Monsieur le Maire de *Ventabren*
- ▶ **09h30 : Présentation du contenu de la journée**  
*FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur* - Gilles MARCEL

#### 1ère partie le photovoltaïque, articulation avec la biodiversité

- ▶ **09h40 : La biodiversité en présence de photovoltaïque**  
Présenter les impacts possibles des installations photovoltaïques dans tous les domaines de la biodiversité  
*Association Microland* - Gérard FILIPPI
- ▶ **10h00 : Les projets citoyens**  
Les caractéristiques et avantages des projets citoyens  
Résultats de l'étude *Energie Partagée* sur ce sujet  
*Energie Partagée* - Alice ALESSANDRI
- ▶ **10h15 : Le projet Solaris**  
Présentation du projet focalisée sur deux aspects  
- projet citoyen, 100% participatif, innovant, exemplaire et reproductible, monté avec l'aide d'une municipalité  
- mesures de compensation « biodiversité » intégrées au projet  
*Ventabren Demain* - William VITTE  
Mairie de *Ventabren*
- ▶ **10h35 : FNE et le photovoltaïque**  
Exposé de la charte photovoltaïque au sol de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur en soulignant les points saillants  
*FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur* - Gilles MARCEL



#### 2ème partie le photovoltaïque, contraintes et opportunités

- ▶ **11h15 : Table ronde**  
*DREAL* - Luc PETITPAIN / *Aix-Marseille Provence Métropole* - Marie LOOTVOET  
*Photosol* - Antoine DUBOS / *Voltaia* - Anna GOURLIA / *Colineo* - Laure BOURGAULT / *Région SUD* - Anne CLAUDIUS-PETIT
- ▶ **12h30 : Pause déjeuner** Repas bio, local, participation de 15 euros

#### 3ème partie Éviter / Réduire / Compenser (ERC) et photovoltaïque

- ▶ **13h45 : EVITER - les alternatives au photovoltaïque au sol**  
Le solaire en toiture versus le photovoltaïque au sol : avantages, inconvénients, production potentielle des différentes techniques  
*Enercoop* - Cyril JARNY
- ▶ **14h05 : REDUIRE - atténuer l'impact d'une installation PV au sol**  
Diversifier les usages des sols en présence de photovoltaïque  
*Engie Green* - Aline CHAPULLIOT
- ▶ **14h25 : COMPENSER - exemples de compensation possible**  
*Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE)* - Thierry TATONI

#### 4ème partie Projets efficaces et respectueux de la biodiversité

- ▶ **14h45 : Discussion, échanges, questions**  
Est-ce possible de concevoir des projets vertueux, permettant de démultiplier de façon significative la production d'électricité solaire tout en préservant la biodiversité ?
- ▶ **15h30 : Représentation théâtrale**  
Pièce « *il n'est jamais trop tard* », traitant du thème de l'énergie  
Marie FAVEREAU



Gilles Marcel remercie la commune de Ventabren pour le prêt de la salle, l'association Ventabren Demain qui est un fidèle acteur du réseau FNE et les opérateurs qui ont financé sa réalisation.

## 1ERE PARTIE : PHOTOVOLTAIQUE ET ARTICULATION AVEC LA BIODIVERSITE

### BIODIVERSITE EN PRESENCE DE PHOTOVOLTAIQUE – GERARD FILIPPI, ASSOCIATION MICROLAND

Présentation de Gerard Filippi, entomologiste de passion et fondateur du cabinet d'études Ecotonia. Il a créé en parallèle une association nommée Microland, ce qui lui permet de travailler différemment, notamment en termes de découverte de nouvelles espèces et d'expéditions scientifiques. Microland a développé une compétence spécifique sur l'entomologie.

Quels sont les effets du photovoltaïque sur la biodiversité ? Bien sûr il y a des impacts, mais aussi des solutions. Il faut noter qu'il n'y a qu'une vingtaine d'études faites sur les impacts directs ou indirects du PV sur la biodiversité, dont seulement 5 en France.

Nous sommes dans un période de transition écologique. C'est une mobilisation très importante : la part des EnR a grimpé de 4 points en 10 ans. Cela veut dire que les EnR sont très importantes en France pour cette transition énergétique et elles se retrouvent à la 4<sup>e</sup> place après le nucléaire, les produits pétroliers et le gaz.

Ecotonia intervient en premier lieu dans l'étude d'impact, en amont de la construction des parcs PV. L'inventaire sur l'état initial avant le parc photovoltaïque est très important. Les études environnementales déterminent l'ampleur des mesures à prendre en lien avec la biodiversité.

Suite aux inventaires, on se retrouve souvent avec des espèces protégées. Dans le déroulé des études réglementaires, on peut donc avoir des dossiers qui passent en Commission Nationale de Protection de la Nature (CNPN) et pour cela, il y a 3 points importants pour obtenir l'autorisation de destruction d'espèce protégée :

- Prouver que le projet est d'intérêt public majeur (aujourd'hui, cette condition est avérée pour le PV),
- Démontrer l'absence de solution alternative satisfaisante (d'autres sites à proximité par exemple),
- Démontrer que le projet ne porte pas atteinte aux populations régionales existantes.

Les mesures de gestion et d'accompagnement sont souvent des mesures techniques, importantes à mettre en place. Actuellement, il y a 120 hectares de compensation en France et il s'agit souvent des compensation ex situ.

#### Mesurer les impacts sur les différents cortèges taxonomiques

L'analyse de la littérature scientifique a révélé trois types de pression du PV au sol :

- Durant la phase de travaux
- Durant l'exploitation
- Des pressions du parc lui-même

Ces pressions entraînent une perte et une fragmentation de l'habitat. L'effet miroir des panneaux peut faire fuir ou attirer certains insectes (des insectes qui viennent mourir sur les panneaux en pensant que c'est une zone humide).

On regarde également la modification du climat à cause de la disposition des panneaux (disposition, écarts entre les panneaux).

- Pour la grande faune , c'est une rupture de corridor écologique. Dans la revégétalisation des parcs, le choix de l'intégration écologique avec des plantes appropriées peut faire office de corridor pour d'autres espèces (espèces pollinisatrices par exemple).
- Pour les oiseaux, il y a un effet positif qui facilite les sites de nidification. Il y a cependant le problème de la lumière qui attire les oiseaux, mais pas de mortalité avérée. C'est plutôt une zone de chasse pour les oiseaux (qui viennent manger les insectes attirés par le parc). La mortalité est 21 fois plus élevée sur les centrales thermodynamiques.
- Les chauves-souris sont attirées par les insectes, source vitale de nourriture. Les impacts sont mieux connus aujourd'hui. Les parcs PV restent des zones de chasse et de réservoirs trophiques.
- Pour les insectes, les effets négatifs sont induits par la réflexion de cette lumière polarisée, qui ressemble à des zones humides. La réduction de ces effets peut être faite grâce à l'utilisation d'anti reflet, qui réduit la quantité de lumière polarisée pendant la journée. S'il y a des enjeux de biodiversité sur le parc, cela peut être une solution. Les inventaires sont là pour vous dire si vous êtes dans un territoire à fort enjeu ou non.

Avec une intégration écologique et une bonne gestion, on pourrait avoir beaucoup de pollinisateurs et créer des refuges intéressants pour les insectes. Il faut faire attention à laisser des ouvertures au ras du sol pour faire passer la microfaune et les petits mammifères.

En conclusion : vigilance à avoir pendant les phases de travaux et d'exploitation. Si le parc est bien géré, cela peut être un site favorable pour certains cortèges de la biodiversité. Pendant la phase travaux, on a une perturbation des sols : dans la période de terrassement ou de défrichage, il faudra intervenir en dehors des périodes de nidification. Il faut faire attention également à l'apparition de plantes envahissantes. Un parc photovoltaïque peut être un élément de réflexion pour la trame verte et bleue.

## LES PROJETS CITOYENS – ALICE ALESSANDRI, ENERGIE PARTAGEE

Energie Partagée est un mouvement qui représente au niveau national les projets citoyens. Par citoyen , on entend « acteurs locaux », qu'ils soient réellement des citoyens ou des collectivités.

La structure *Energie Partagée* regroupe en fait deux entités distinctes :

- Un fond d'investissement pour des apports en capital sur de gros projets. Plus de 20 millions d'euros collectés. Outil au service des gros projets de territoire.
- Une association, avec des animateurs nationaux et régionaux. La mission est d'accompagner les porteurs de projet de A à Z.

Tous les projets d'Energie Partagée répondent à une [charte](#) : ancrage local, gouvernance citoyenne, lucrativité limitée.

La production d'énergie renouvelable ne peut pas se faire sans les deux autres piliers de Négawatt : sobriété et efficacité énergétique. La production doit se limiter à ce qui n'est pas compressible.

L'ADEME, avec Energie Partagée, a réalisé une étude comparative sur les retombées économiques des projets privés et citoyens (80 projets analysés). Les résultats montrent que les retombées économiques locales sont plus importantes pour les projets citoyens que pour les projets privés : en plus de la fiscalité locale et des loyers, les projets citoyens permettent de faire travailler des entreprises locales et autorise l'investissement local des bénéficiaires de production de l'électricité.

Energie Partagée est présente à toutes les étapes d'un projet :

- Émergence : regroupement des citoyens et création de la société
- Développement : trouver un site, lever des fonds
- Chantier : choisir les entreprises
- Exploitation : revente pendant 20 ans de l'électricité produite

Il existe une multitude de formes des projets citoyens en fonction de la participation majoritaire ou minoritaire des citoyens ou de la collectivité dans les phases de développement, d'investissement et de gouvernance du projet. Ainsi, des projets en codéveloppement se font par exemple en partenariat avec des gros développeurs dont c'est le métier. Ces projets peuvent être ouverts à une gouvernance et un capital citoyen, cela se négocie.

Deux exemples de parcs photovoltaïques au sol citoyens :

- Une ferme solaire sur une ancienne décharge avec le choix d'un site anthropisé pour minimiser les impacts biodiversité.
- Un parc au sol à Saint-Pons (04) sur une zone inexploitée. Le groupe moteur de ce projet a travaillé en concertation avec les acteurs de la biodiversité pour minimiser l'impact : choix du site, compensation avec le conservatoire botanique alpin.

## LE PROJET SOLARIS – WILLIAM VITTE, MICHEL GROISNE, EDMOND MERONI, ASSOCIATION VENTABREN DEMAIN

Présentation du projet : Projet situé à Ventabren, dans les Bouches-du-Rhône, de 5 hectares et d'une puissance de 5MWc. Il s'agit d'un projet 100% citoyen sans opérateur et avec une rentabilité effective pour un budget de 5 millions d'euros. A noter le temps administratif de montage du projet qui est très important. Après de longues années de montage, le projet vient tout juste d'obtenir (le 14 septembre) le permis de construire et le parc sera opérationnel fin 2021.

C'est le seul projet en France où il n'y a pas d'opérateur. Ce choix n'est pas anodin et traduit la volonté de garder la gouvernance aux mains des citoyens et de pouvoir rediriger l'intégralité des bénéfices localement.

Le projet bénéficie de l'aide d'Energie Partagée, mais aussi du soutien d'associations locales.

Concernant la concertation : une large concertation a été menée bien en amont de la centrale avec les associations (FNE, LPO, chasseurs, CEN PACA, etc.), la commune, les institutionnels. Le projet a reçu un accueil favorable de tous ces acteurs. Au départ, 17 MW était prévu mais très vite, le projet a été réduit à 5 MW pour des raisons financières et aussi pour des raisons d'acceptabilité. Il fallait se limiter à moins de 10 hectares. Le meilleur compromis était donc de réduire la taille du site. Cela s'est fait en consensus entre la DDTM 13, la DREAL, l'ONF, etc.

Economie du projet : il faut insister sur la conception de l'investissement dès le début du projet, afin d'être crédible auprès des banques. Solaris est un projet d'un investissement total de 5,1 millions d'euros. Les coûts de fonctionnement sont assez faibles. Les banques financent 80% du projet. A savoir que le président de la société Solaris sera bénévole. Tout le reste est collectif.

Sur l'aspect biodiversité : il s'agit d'un terrain communal sur une parcelle de 52 hectares en zone N qui a complètement brûlé en 1986, situé entre l'A8 et la ligne TGV. Une espèce végétale protégée y a été identifiée. Le problème est la présence de 600 oliviers sur la parcelle. Cela paraissait aberrant de déplacer ces oliviers. Mais ceux-ci sont aujourd'hui en bordure d'autoroute et ne bénéficient d'aucune solution d'arrosage. Il a donc été prévu de

transplanter l'olivieraie sur une zone agricole anciennement exploitée, proche du Canal de Provence. Cette transplantation se fera en hiver, afin de minimiser le stress subi par les arbres.

## FNE ET LE PHOTOVOLTAÏQUE – GILLES MARCEL, FNE PACA

Le photovoltaïque est un sujet qui est traité depuis de nombreuses d'années dans notre mouvement associatif. Nous avons élaboré un [positionnement](#) en 2017, dont le sous-titre est le suivant : oui aux énergies renouvelables, mais pas à tout prix et pas n'importe comment.

Notre positionnement se fonde sur certains principes :

- Le photovoltaïque est une alternative crédible aux énergies fossiles et fossiles
- La priorité doit être donnée à une installation sur le bâti
- Concernant les centrales PV au sol, elles sont acceptables si le respect de l'environnement est garanti.

Nous ne sommes pas a priori contre les projets mais nous sommes très vigilants sur les aspects biodiversité.

Notre positionnement reprend les critères suivants :

- Inscrire le projet dans une politique territoriale locale : on ne parachute pas quelque chose qui se serait construit en catimini. L'acceptabilité repose principalement sur le dialogue dès l'origine du projet. Cela passe par une cohérence avec les outils locaux (par exemple PCAET), des mesures visant à réduire les consommations et en lien avec les ressources disponibles sur le territoire.
- Concertation : mettre en place une véritable concertation, c'est écouter et prendre en compte les remarques. Une mobilisation des associations et des citoyens doit être organisée et il faut favoriser les projets citoyens.
- Éviter les zones agricoles et naturelles : FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur se positionne fermement contre les projets en zone agricole. En zone naturelle, cela reste possible si les enjeux sont forts. Importance de la séquence ERC (Éviter - Réduire - Compenser) et notamment de son volet « évitement ».
- Favoriser le multiusage : pâturage, ruches, etc. FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur regarde avec intérêt l'agrivoltaïsme mais attention à ne pas faire n'importe quoi. La prise en compte du paysage est une question qui devient de plus en plus importante au vu du développement des parcs dans certains lieux.
- Prévoir la réversibilité future du site et qui doit être pensée en amont : le moins de travaux possible, privilégier les structures facilement démontables. La remise en état du site doit être au plus proche de l'état initial.

Concernant la mise en application de ce positionnement, nous sommes d'accord sur certains projets et en opposition pour d'autres projets. Mais notre volonté est d'être dans le dialogue plutôt que dans un contentieux qui ne fait pas avancer les choses.

## 2<sup>E</sup> PARTIE : TABLE RONDE « PHOTOVOLTAÏQUE, CONTRAINTES ET OPPORTUNITES »



### DREAL – LUC PETITPAIN

*Vous travaillez au service Énergie et Logement de la DREAL PACA, chargé de mission Energies Renouvelables et en particulier en charge du photovoltaïque. A ce titre, vous avez été l'un des principaux contributeurs du document « [Cadre régional pour le développement des projets photovoltaïques en Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) » que la DREAL a publié en Février 2019.*

*Question : pouvez-vous nous dire comment, depuis un an, les acteurs du photovoltaïque se sont saisis de ce cadre régional et où nous en sommes aujourd'hui de son application ?*

Un point de contexte énergétique pour commencer : on consomme actuellement dans le monde plus de 13 milliards de tonnes équivalent pétrole (TEP) par an. Et plus des deux tiers de cette consommation repose sur les énergies fossiles. Cela milite d'abord pour une diminution importante de la consommation et ensuite pour le remplacement des sources d'énergie fossile par des énergies renouvelables.

Aujourd'hui, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'une puissance photovoltaïque installée d'environ 1,3 GWc. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

adopté en 2019 prévoit la multiplication par 10 de cette puissance installée d'ici 2030, alors que la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) table au niveau national sur une croissance d'un facteur 4 ou 5 d'ici 2028. Les objectifs régionaux sont donc extrêmement ambitieux. Ainsi, l'objectif de PV sur toiture pour 2050 (34 GWc) correspond pratiquement à la couverture de toutes les toitures disponibles de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour le PV au sol à la même échéance (12,7 GWc), cela couvre une surface totale de 15 000 hectares<sup>1</sup>.

Pour en venir à votre question sur le document « Cadre régional », il faut noter que tous les services de l'État et les préfets de département l'ont tous validé. Il définit une hiérarchie des enjeux pour donner des clés de lecture aux collectivités et porteurs de projets pour bien choisir les sites. Ce cadre a été édité en février 2019. Cette année, l'objectif est que les collectivités s'approprient ce cadre régional. Aujourd'hui, de manière administrative, les projets sont bloqués car il faut démontrer que l'on est sur le site le moins impactant. Il faut que les collectivités mènent ce travail de planification, pour ne pas subir les projets et les développer aux meilleurs endroits, avec le moins d'impact possible.

Le cadre régional n'est pas suffisamment pris en compte par les collectivités. Un [Guide « planification des énergies renouvelables et de récupération »](#) vient d'ailleurs d'être publié et fixe les attentes des services de l'État dans les SCoT, PLU, voire ZAC pour élaborer une stratégie de développement des énergies renouvelables.

*Question : le document « cadre régional » cite dans son annexe 1 les guichets uniques (GUC), que beaucoup d'intervenants semblent appeler de leurs vœux. Quel est le rôle exact de ces guichets uniques et fonctionnent-ils bien ?*

Les GUC représentent le rôle d'accompagnement de l'État. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, ce guichet unique a énormément de bienfaits pour les porteurs de projets. Il permet de se positionner le plus en amont possible d'un projet et éviter des écueils *in fine*. La séquence ERC ne s'applique pas qu'à l'échelle du projet. Éviter, c'est éviter à l'échelle des plans et programmes. Ce que l'on constate aujourd'hui c'est que la séquence ERC est bien appliquée à l'échelle du projet seulement par les porteurs de projet et en même temps ce n'est pas leur travail de le faire au-delà du projet.

L'État ne refuse pas les projets sans justification. Il faut pouvoir donner des autorisations et les justifier juridiquement derrière. Dans cet accompagnement de l'État, on mène une expérimentation avec quelques collectivités pour voir comment cette planification, cette définition d'une stratégie territoriale de développement des ENR, et notamment du photovoltaïque, peut se faire.

*Question : y a-t-il une volonté de l'État de remettre au goût du jour ces GUC dans les départements où il n'existe pas ou plus, comme c'est le cas dans le Var ?*

Dans le Var, le guichet unique a considéré que ses avis n'étaient pas suffisamment suivis et donc que c'était du temps perdu. Les acteurs préfèrent maintenant passer par des rencontres bilatérales. Les guichets uniques pourraient aussi servir de relais aux premiers exercices de définition des stratégies territoriales de développement des ENR.

*Question : concernant l'aspect biodiversité, quels sont les obligations réglementaires des projets ?*

Le principal blocage est tout d'abord l'accès au foncier. Dériser un foncier, ce sont des enjeux de biodiversité, d'urbanisme, de paysage. Sur le point de vue biodiversité, l'enjeu est la présence d'espèces protégées. La séquence ERC a ses propres limites à l'échelle du projet. On doit alors passer en CNPN et prouver l'intérêt général du projet

---

1 En annexe de ce compte rendu, des liens pointent sur les données régionales compilées par la DREAL.

et le choix du site, et là on revient au début de la justification du site et donc au travail nécessaire de planification à l'échelle des plans et programmes.

## REGION – ANNE CLAUDIUS-PETIT

*Vous êtes conseillère régionale, vice-présidente de la commission « Biodiversité, Développement durable, Parcs naturels régionaux et Mer » et de la commission « Croissance Verte, Transition énergétique, Énergie et Déchets ». Vous êtes donc au cœur du thème de notre journée : transition énergétique et biodiversité.*

*Question : notre Région a affiché des ambitions élevées en matière de transition énergétique en adoptant sa « Cop d'avance ». Quelle est la place du photovoltaïque dans ce plan ? Quelles sont les objectifs de la Région en la matière et où en est-on aujourd'hui dans la mise en œuvre ?*

Le SRADDET, c'est un schéma régional qui a été voté l'an dernier et qui est en vigueur depuis octobre. Aujourd'hui, le SRADDET est prescriptif par rapport aux EPCI et il donne les grands objectifs. La difficulté, c'est de concilier ces différents objectifs : développement ENR, préservation de la biodiversité, problématique foncière.

Le Plan solaire régional voté en décembre 2019 contient différents axes :

- Appel à manifestation d'intérêt sur le foncier dérisqué pour aider les grands détenteurs ou gestionnaires de patrimoine au financement de potentielles installations PV sur leur bâti ou non. Cela permettra de déboucher sur un calendrier à plusieurs échéances
- Animation territoriale : être proche des collectivités pour les aider, les faire monter en compétence
- Soutien aux installations de réseau en lien avec la maîtrise de l'énergie
- Smart PV, qui est un soutien aux installations en autoconsommation

Depuis le lancement du plan climat, 4 millions d'euros ont été dépensé pour soutenir les projets.

## AIX MARSEILLE METROPOLE – MARIE LOOTVOET

*Vous êtes cheffe du service Énergie de la Métropole Aix Marseille Provence.*

*Question : où en est la Métropole dans sa réflexion sur le développement du photovoltaïque sur son territoire ?*

Les choses n'ont pas beaucoup avancé en 2020 avec la crise sanitaire et la prolongation des élections. Aujourd'hui, on a une nouvelle équipe qui s'installe. Une nouvelle délégation à la transition énergétique et écologique a été mise en place cet été. C'est un signe positif selon moi. Cette délégation est associée à celle du SCoT et de la planification territoriale.

Nous sommes partis presque d'une feuille blanche il y a 3, 4 ans. La métropole résulte de la fusion de 6 EPCI, et donc il a fallu rencontrer les acteurs et voir ce qu'ils avaient fait, certains territoires étant plus moteurs que d'autres. Aujourd'hui on n'a pas encore abouti à une doctrine commune ou à la réalisation d'outils d'accompagnement comme cela peut être le cas de la Région. On ne s'oriente pas vers des dispositifs financiers, ce n'est pas le point fort de la métropole, on essaie d'être dans une approche plus technique.

Le schéma métropolitain des énergies est encore en gestation. Un travail de recensement a aussi été fait. On a un levier important qui est celui de l'appui à Energie Partagée au côté de la région et de l'ADEME pour faire en sorte

qu'ils aient une équipe renforcée. On accompagne certaines collectivités qui ont des projets. On porte également un projet sur Frais Vallon en autoconsommation.

Autre action en cours : un travail de partenariat avec les acteurs économiques de la filière solaire et avec Enerplan.

## PHOTOSOL – ALEXIS DEDEKEN

*Vous êtes Responsable Stratégie de Développement de la société Photosol, producteur d'énergie photovoltaïque implanté principalement dans le Sud Ouest et le Centre de la France, mais pas encore en région PACA.*

*Question : pour un opérateur comme votre société, comment se passe la genèse d'un projet PV. Quelles sont les premières étapes à suivre et les contraintes associées ?*

La première étape consiste d'abord à trouver un terrain. Cette recherche foncière se heurte souvent à des contraintes d'ordre divers :

- contraintes d'usages (en particulier par rapport à l'usage agricole)
- contraintes humaines (paysage)
- contraintes techniques (raccordement, topographie, ensoleillement, accessibilité)
- contraintes écologiques : études environnementales sur minimum 1 an.

Problématique : l'opérateur n'est pas un aménageur, mais a de fait des actions d'aménageur avec toutes les contraintes associées et dépendant de l'appréciation de nombreux services de l'État (SDIS, Paysagiste conseil, Service Eau et Biodiv, DREAL, etc...)

Ensuite le temps du dialogue avec les associations, qui doit amener à concilier deux aspects potentiellement antagonistes : la pertinence du projet par rapport au site d'une part, de l'autre les contraintes - notamment biodiversité - spécifiques au territoire.

Compliqué de concilier objectifs très ambitieux et contraintes que l'on a en tant qu'opérateur au développement des projets.

*Question : quelle est votre expérience du dialogue, en particulier avec les associations ?*

On le fait tardivement, quand on a débroussaillé les expertises naturalistes et qu'on connaît les mesures que l'on peut mettre en place. En effet, à l'initiation d'un projet, nous légitimons le développement du projet au droit d'une expertise naturaliste sur tout le cycle biologique, et donc sur les enjeux recensés.

Le cabinet naturaliste retenu via un appel d'offre national, doit avoir une grande expérience sur le territoire de manière à avoir une vue d'ensemble des enjeux, et conforter l'expertise vis-à-vis des attentes réglementaires de la DREAL/MRAE.

Il nous est déjà arrivé par le passé, d'avoir été confronté à des associations locales « naturalistes », se justifiant de ne pas avoir été à l'initiation du projet, intégré à celui-ci. Malheureusement, il nous est impossible de solliciter ces associations en amont, pour la simple raison que certaines d'entre elles se veulent juge et partie du projet en tant que tel. Ce qui peut au regard de ces associations locales, les engager à être contre le projet par principe de ne pas avoir été contacté.

Cependant, et lors de la phase d'Enquête Publique (EP) ; nous sommes bien entendu ouverts à échanger avec ces associations pour créer un partenariat en lien avec les mesures ERCA évoquées au sein de l'Etude d'Impact. Cette

convention peut par exemple être contractualisé par la FNE sous la volonté du Maître d'Ouvrage, avec les différentes associations contractées sur le territoire.

D'où notre encouragement à ce que les différentes parties se rendent à ces EP pour proposer d'elles-mêmes leurs solutions ; plutôt que d'attaquer par principe le projet, sans aucune discussion préalable.

## VOLTALIA – ANNA GOURLIA

*Vous êtes coordinatrice environnementale chez Voltalia, entreprise internationale du secteur des énergies renouvelables, active dans 20 pays. Vous intervenez dans la production d'énergie solaire, mais aussi éolienne, hydraulique et de biomasse. Vous avez dans notre région de nombreuses réalisations photovoltaïques, mais aussi des projets.*

*Pouvez-vous nous parler des parcs existants ou à venir de notre région et de la façon dont vous vous organisez pour en minimiser l'impact environnemental ?*

Voltalia a déjà un passif avec FNE mais on prend le positif de l'expérience. Ce projet de la Barben a fait prendre conscience à l'entreprise que la question environnementale était très importante. J'ai un rôle d'expert pour accompagner les chefs de projets à l'intégration des enjeux environnementaux et à la réduction des impacts que les parcs peuvent avoir. Depuis quelques jours, on a aussi une doctorante qui va faire une thèse sur les enjeux de biodiversité sur les parcs photovoltaïques au sol. C'est une question très importante dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui est un hotspot de biodiversité.

Prenons un exemple concret de la gymnastique que l'on mène sur la partie biodiversité : sur la commune de Brignoles (Var), nous avons un projet d'une dizaine d'hectares. Initialement, ce projet a été initié via les techniques d'identification de site classiques. Il s'agit d'une ancienne carrière qui n'est plus en exploitation depuis quelques années, mais qui est utilisée par les motocross. Elle est peu riche au niveau faunistique. Les études écologiques (site + autour du site) ont montré que le site accueillait une espèce protégée de lézard. Après discussion avec les services de l'État et tous les acteurs du développement pour savoir comment gérer l'impact sur cette espèce, nous avons décidé de déplacer le projet plus au sud, sur un espace boisé. On a été contraint de défricher une partie du boisement pour faire ce projet.

Expérience de PV en milieu ouvert (prairie) et retour en moins d'un an du couvert végétal. Cela constitue un premier retour d'expérience positif pour l'installation de site PV sur milieu ouvert.

## COLINEO– LAURE BOURGAULT

*Vous êtes depuis 10 ans employée par l'association marseillaise Colinéo, adhérente à FNE, qui œuvre à la protection de l'environnement sur Marseille et sa région. Vous y êtes responsable du pôle « études naturalistes ».*

*Question : en quoi cela consiste-t-il exactement ?*

Colinéo existe depuis 1973 et a été créée pour lutter contre l'urbanisation des piémonts du Massif de l'Étoile. Nous avons acquis un terrain de 6 hectares, le Conservatoire des Restanques, Verger et Jardin Méditerranéen, à l'interface entre la Ville (Marseille) et le Nature (le Massif de l'Étoile). Ce Conservatoire est une ancienne terre agricole que l'on a remis en culture avec un potager sur restanques, un verger de collection, et une fabrication de miel et d'huile d'olive.

Nous réalisons des animations auprès de tout type de public. Au sein de l'association, nous réalisons des inventaires faune et flore au niveau des communes, des espaces naturels mais également avec des partenaires privés, tels que les carriers par exemple. On fait beaucoup de sensibilisation à la biodiversité. Nous menons aussi des études ciblées sur certaines espèces : reptiles et amphibiens notamment.

*Question : quelles sont les caractéristiques principales de la biodiversité de notre région et pourquoi est-il important de la protéger ?*

La région est un hotspot de biodiversité tant floristique que faunistique. Elle abrite une exceptionnelle diversité floristique, avec 3 400 espèces recensées (soit plus de 65 % de la flore française), dont 31 visibles nulle part ailleurs dans le monde comme la Sabline de Provence par exemple.

La faune n'est pas en reste, avec 85 % des espèces d'oiseaux nicheurs de France métropolitaine et plus de 60% des espèces de reptiles et d'amphibiens avec des espèces emblématiques comme l'aigle de Bonelli - qui pose souvent « problème » pour les installations d'EnR – ou la Tortue d'Hermann dans le Var. La région dispose d'une belle diversité au niveau des insectes aussi.

Si l'on se réfère aux Listes Rouges des espèces menacées établie par le Comité Français de l'UICN, ce sont 1/3 des espèces d'oiseaux nicheurs qui sont concernées. Pour prendre le cas des papillons, 15 espèces sont en danger (parfois critique) ou vulnérables et 1 espèce a totalement disparu. Des espèces de reptiles et d'amphibiens sont également menacées. Ces menaces sont diverses : urbanisation qui grignote des espaces de vie, artificialisation du sol, fragmentation des habitats et perte des corridors écologiques, introduction d'espèces invasives qui peuvent avoir un impact très fort.

## DISCUSSIONS SUPPLEMENTAIRES ET ECHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS DE LA TABLE RONDE

*Luc Petitpain* : l'approche projet est très bien pour l'émergence de collectifs citoyens et les projets sur toiture et ombrières de parking. Là où on exige des collectivités un travail de planification, c'est pour le PV au sol. Même les terrains dégradés ne sont pas exempts d'enjeux biodiversité et c'est pourquoi ce travail de planification est important. Pour le thermique, il faut que la production soit liée au lieu de consommation. Sur toiture, c'est encore plus compliqué de mettre du thermique que du PV, pour des raisons techniques. A la DREAL, on est en train d'analyser les sites et bâtiments de l'État qui seraient disponibles pour monter des projets. Il faut aussi noter la complémentarité des centrales villageoises et des projets de grands développeurs.

*Alexis Dedeken* : On a tendance à dire que le solaire artificialise les sols, alors que ce n'est pas vrai.

*Marie Lootvoet* : Jongler entre planification et projet, ça ne s'oppose pas et cela doit se compléter. La difficulté, c'est de savoir où est-ce qu'on met ses billes quand on n'en a pas beaucoup. Établir les grandes doctrines, cela est déjà fait, mais une fois ces grandes règles établies, on n'a rien réglé du tout. Les projets vont se positionner sur des cas particuliers, ou bien entre différentes catégories, toujours à la limite, ou bien sur la classification du site choisi au niveau du PLU. Aujourd'hui on est au moment de l'exercice où il faut qu'on se positionne sur les cas particuliers. Le solaire thermique est une vraie réflexion qu'on a dans la métropole. Au-delà de l'individuel, ce n'est pas encore pertinent techniquement. Cela dit, on a des réflexions en cours sur du solaire thermique à concentration à grande échelle et on a les mêmes questions que pour le PV au sol (emprise foncière).

*Anna Gourlia* : La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un territoire qui illustre bien la pression foncière qu'un territoire peut subir entre biodiversité et pression anthropique. Le retour d'expérience du PV montre qu'il ne faut pas se fermer les possibilités. On a pu construire le premier projet en France où un parc solaire de 3 hectares a été construit avec le maintien de l'activité agricole en-dessous. Cela n'est pas possible avec des dizaines d'hectares mais dans des cas particuliers, cela permet de ne pas se fermer la porte à ce type de foncier.

*Anne Claudius-Petit* : pour la Région, cela nous semble une opportunité à creuser. On suit les projets expérimentaux de la start-up *Ombrea*, qui développe des panneaux compatibles avec l'activité agricole. C'est un potentiel à suivre, qui pourrait très bien s'adapter aux spécificités agricoles de la région. Je voulais également citer l'étude d'Enerplan en cours qui vise à définir des solutions pour concilier les enjeux de biodiversité avec le développement des parcs PV.

*Luc Petitpain* : Dans cette question de planification énergétique territoriale, se pose la question de l'association de la société civile et des porteurs de projet. A quel moment associe-t-on la société civile, les associations et les citoyens et les porteurs de projet ? Si on veut que ce soit opérationnel, il faut que les opérateurs apportent leurs éléments et puissent se positionner. On pourrait imaginer une collectivité qui dérisque une partie du foncier avec des études, qui seraient ensuite remboursées par les développeurs ?

### 3<sup>E</sup> PARTIE EVITER, REDUIRE, COMPENSER ET LE PHOTOVOLTAIQUE

#### EVITER – LES ALTERNATIVES AU PHOTOVOLTAIQUE AU SOL / CYRIL JARNY, ENERCOOP

Enercoop est un fournisseur d'électricité renouvelable achetée directement auprès des producteurs d'énergie. C'est aussi un fournisseur citoyen puisqu'Enercoop est sous forme de coopérative (Société coopérative d'Intérêt Collectif). L'objectif d'Enercoop est de mettre en œuvre la transition énergétique sur les territoires. Enercoop est un réseau de coopératives locales sur chaque région. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, on commercialise l'offre de fourniture et on développe l'offre de production avec des projets incluant la participation de collectivités locales ou de citoyens.

Il existe des scénarios de transition énergétiques à l'échelle nationale, notamment le scénario Négawatt, qui est un des plus ambitieux et propose d'atteindre 100% d'ENR à horizon 2050. L'ADEME a également proposé un scénario. Tous ces scénarios ont des parts de photovoltaïque au sol non négligeables (de 15 % à 20%).

En région, l'ancien SRCAE prévoyait entre 7000 et 10000 hectares pour le PV au sol. Dans le nouveau SRADDET, les objectifs ont été augmentés (le PV est multiplié par 3). On est sur plus de 30 000 MW de PV dont 1/3 au sol à horizon de 2050, soit près de 13 000 Ha. Dans ces perspectives énergétiques, on ne peut donc pas se passer du PV au sol.

Sur l'enjeu d'artificialisation des sols, la première cause aujourd'hui est l'urbanisation (56 000 Ha/an), mais il y a aussi le phénomène de la déprise agricole qui réduit les surfaces agricoles (33 000 Ha). Donc le scénario négaWatt à horizon 2050, c'est moins que l'urbanisation sur une année ! A l'échelle nationale, on compte une moyenne de 2 hectares / MW pour le PV au sol même si cela est variable (entre 1 et 3). La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) c'est 25 GW de PV au sol d'ici 2028, donc environ 40 000 hectares d'ici 2030 à l'échelle de la France (alors qu'actuellement, on est de l'ordre de 8000 hectares). On a assez peu de statistiques sur les sols utilisés pour les parcs PV : sols délaissés, zones anthropisées, zones naturelles. Il faut noter aussi la circulaire de 2009 qui interdit l'implantation de PV sur les zones agricoles. L'implantation du PV au sol est donc déjà très encadrée sur le plan réglementaire.

Une des premières alternatives pour éviter le photovoltaïque au sol, c'est de réduire ses consommations énergétiques. L'autre, c'est évidemment d'installer le PV en toiture, et c'est ce qui est prévu majoritairement dans la programmation de l'État ou les scénarios prospectifs.

Présentation des avantages et inconvénients du PV en toiture et au sol :

	Avantages	Inconvénients
PV en toiture	<ul style="list-style-type: none"><li>- Peu d'impacts environnementaux</li><li>- Impact paysager limité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Coûts de production plus élevés</li><li>- Plus complexe à mettre en œuvre (risques structures)</li><li>- Des problèmes « paysagers » malgré tout (ABF) - Difficile de mobiliser de grandes surfaces</li><li>- Risques sur le changement d'occupation du bâtiment</li></ul>
PV au sol	<ul style="list-style-type: none"><li>- Coûts de production les plus bas</li><li>- Facile à mettre en œuvre</li><li>- Permet de déployer de grandes puissances de production</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nécessite de mobiliser de grandes surfaces</li><li>- Impact paysager</li><li>- Éventuellement impacts environnementaux</li><li>- Difficultés de raccordement et d'étiage</li></ul>

La dimension économique est également importante à prendre en compte. Si on considère des ordres de grandeurs un peu grossiers, les coûts du PV sont :

- de 50 €/MWh à 70 €/MWh pour de grandes installations au sol
- de 70 €/MWh à 100 €/MWh pour de grandes installations en toiture
- de 100 €/MWh à 150 €/MWh pour de petites installations en toiture

Il y a donc un équilibre à trouver entre maîtriser les coûts de la transition énergétique, permettre le développement des filières EnR et limiter l'impact au sol.

Concernant l'agrivoltaïsme, cette pratique a connu des débuts controversés (des serres qui ne produisent rien par ex.) mais depuis quelques années, des exemples prometteurs et des tests sur des parcelles arboricoles ou de vignes apparaissent. Il s'agit encore de projets pilotes ou de recherche qui concernent de très petites surfaces. Mais ceci devrait être expérimenté pendant plusieurs années avant d'envisager un déploiement à grande échelle.

Que conclure ? Nous devons mobiliser toutes les sources d'énergie renouvelable. Dans le cas du PV, on a besoin du photovoltaïque en toiture mais aussi de celui au sol, en tout cas dans le cadre des objectifs énergétiques que l'on s'est fixé. La question n'est pas tant de savoir si l'on va mettre le PV au sol ou non, mais plutôt de savoir dans quelles conditions les parcs au sol peuvent émerger. Cette filière ne doit pas être livrée à elle-même et au marché mais doit être encadrée. Il est donc indispensable que les collectivités locales se mobilisent pour encadrer et accompagner ces développements.

## REDUIRE – ATTENUER L'IMPACT D'UNE INSTALLATION PV AU SOL / ALINE CHAPULLIOT, ENGIE GREEN

Engie Green est la branche assez récente d'Engie qui est dédiée uniquement au renouvelable. Elle comprend 500 personnes réparties sur une vingtaines d'agence, c'est une organisation décentralisée.

3 exemples de diversification des usages des sols en présence de photovoltaïque

1) Le pastoralisme : reconquête agricole et pratiques.

Il existe plusieurs cas de figure pour le pâturage des parcs PV au sol :

- Le pâturage annuel (présent toute l'année ou presque) c'est-à-dire plus de 200 jours par an. Le pâturage fait partie intégrante du parc quand la ressource est abondante (aucun cas en Provence-Alpes-Côte d'Azur), Le parc solaire est le plus souvent dans ce cas adossé à une bergerie ou un outil de travail complémentaire (laiterie, atelier de fabrication de fromage ou autre).
- Le pâturage saisonnier : entre 40 et 120 jours de pâturage par an, souvent printemps et automne. C'est le cas avec de très gros cheptels et le parc solaire représente dans ce cas une toute petite portion de la surface exploitable. Le pâturage et nos interventions manuelles se complètent.
- Le pâturage de parcours : Parc solaire utilisé quelques jours par an (moins de 40 jours par an). IL est un jalon du parcours pastoral de l'exploitant ovin.

Des préconisations :

- Il n'y a pas d'agriculture sans agriculteurs. Dès le développement du projet, il est pertinent d'identifier un éventuel exploitant ovin.

- Les opérateurs ne sont pas compétents en pastoralisme. Il faut être aidé par de structures compétentes (par exemple CERPAM)
- Des précautions doivent être prises dès le chantier pour faciliter le retour à la strate herbacée et donc la ressource fourragère
- Il y a un enjeu de durée de la collaboration. Au début, les conventions pâturage étaient d'un an reconductible. Les bergers demandent désormais des garanties foncières plus longues, preuve que le foncier des parcs est important pour eux. Les conventions sont désormais plus longues et cela convient à tout le monde.

## 2) L'apiculture : une activité compatible avec les parcs solaires

Engie Green s'est associé avec FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et Apicluster pour mettre en place un protocole d'essai qui a débuté mi-2019. Objectifs : valoriser les fonciers utilisés par les parcs solaires, travailler sur la question du développement local, prouver la viabilité de l'apiculture, et avoir un indicateur de la qualité du milieu grâce aux abeilles.

Les premiers résultats sont satisfaisants : le parc solaire de La Verdière (83) a été choisi comme parc pépinière pour cet essai apicole, c'est un parc dans un milieu assez reculé. 20 ruches ont été installées et les essaims ont été élevés et dupliqués pour alimenter d'autres parcs solaires dans le Var et les Bouches-du-Rhône. Aujourd'hui trois parcs disposent d'un rucher.

Nous avons fait le constat qu'à l'approche de l'été, la ressource mellifère était de plus en plus basse. Mais compte tenu de la diversité des parcs solaires dont nous disposons, nous avons pu déplacer les ruches pour la saison d'été en montagne. Nos parcs solaire sont utiles à la transhumance des ruches.

## 3) Un parc solaire devient réserve de chasse

Exemple en Drôme d'un parc situé sur un grand territoire de chasse. Au début du projet, nous avons mis en place une concertation avec les chasseurs qui n'a pas été facile. Puis, durant l'exploitation du parc, les chasseurs ont constaté la présence de perdrix rouge sur le parc. Nous avons donc œuvré avec les associations de chasseurs locales et la fédération départementale pour constituer une réserve de chasse à l'intérieur du parc solaire avec la mise en place d'un bassin, d'égrainoirs et de culture cynégétique. C'est une première pour nous, les premiers résultats de suivi arriveront en fin d'année. Pour l'association de chasse, cela leur permet d'atteindre leur obligation de mettre 10% de leur territoire de chasse en réserve.

## COMPENSER – DES EXEMPLES DE COMPENSATION – THIERRY TATONI, IMBE

Intervenant absent.

## DISCUSSION AVEC LA SALLE, ECHANGES ET QUESTIONS

*Stéphane Coppey, administrateur FNE 13 et FNE PACA* : un groupe de travail qui a été mis en place par la CDPENAF de la Bouches-du-Rhône sur ces questions de biodiversité et espaces agricoles et forestiers. Ce groupe de travail avait émis un avis critique sur l'agrivoltaïsme. Je trouve cela dommage qu'en tant que fédération et association, on en arrive au conseil d'Etat (cas du parc PV de la Barben). Les opérateurs n'en démordent pas et il faut constamment être vigilant sur les projets. J'espère qu'il sera possible d'installer un dialogue nourri entre associations et industriels pour éviter de batailler juridiquement.

*Murielle Platon, la place aux citoyens* : Peut-on travailler main dans la main entre associations et porteurs de projets privés ? Je suis rassurée par ce que dit l'État, et notamment à travers le discours de la DREAL. Regret de ne pas avoir pu parler des projets citoyens en toiture, de plus petite envergure. Doute sur Voltalia et ses capacités à faire avec les citoyens (expérience vécue d'un contentieux). Intervention de l'IMBE avec les étudiants sur le site pour l'aspect biodiversité.

*Dominique Imburgia, Parc du Verdon* : sur la question de l'agrivoltaïsme, organisation d'un colloque avec l'INES et la Région le 26 novembre prochain à Gréoux-les-Bains sur cette question.

*Luc Petitpain, DREAL* : pour répondre à la demande de Cyril Jarny sur la consommation d'espace, un travail est en cours avec les DDTM pour pouvoir chiffrer cela d'ici la fin de l'année normalement (visibilité sur tous les types d'espaces consommés). Sur le sujet de l'agrivoltaïsme, c'est un sujet montant. Il y a différents groupes qui travaillent sur cette question (plateforme verte, CDPENAF des Bouches-du-Rhône, Afnor, étude ADEME). Nécessité d'un temps de retour assez long pour juger de la viabilité et du fonctionnement réels, d'un point de vue agronomique, de l'installation. Sur la question des centrales villageoises, vrai rôle d'interpellation des communes et intercommunalités pour utiliser leur patrimoine bâti et parkings pour les mobiliser avec du PV sur toiture.

*Anna Gourlia, Voltalia* : pour rappeler le contexte des projets incriminés : la Barben est un projet tristement célèbre. C'est aussi en faisant des erreurs que l'on apprend. Le temps du juridique est très long et donc on se retrouve actuellement avec un contentieux sur un projet de 2014, avec les connaissances d'aujourd'hui. Les projets de Voltalia qui sont construits aujourd'hui ne ressemblent plus à cela.

*Eric Bruchet, Biotope* : je rejoins ce qui a été dit par la DREAL sur la planification territoriale. Le problème des collectivités est qu'elles ont rarement les moyens de faire les études faune/flore qui sont coûteuses. Certaines communes s'y lancent (dans la Drôme et vers Clermont-Ferrand) mais c'est un véritable travail, difficile à appréhender et à mettre en œuvre pour les collectivités.

*Morgane Verbe, Colibricole* : je me questionne sur la durée de vie d'un parc photovoltaïque au sol et sur la gestion du parc, notamment la gestion des herbes indésirables par utilisation de produits phytosanitaires.

→ *Alexis Dedeken, Photosol* : la durée de vie d'un parc est d'une vingtaine d'année mais faire le choix du bon panneau est cornélien, car les technologies évoluent vite. Pour les produits phytosanitaires, nous n'en utilisons pas chez Photosol mais je ne peux parler que pour mon entreprise. Pour la gestion du sol et des plantes sous les panneaux, nous avons des engagements de suivi conventionnés avec des bureaux d'études, ce qui nous permet d'avoir des retours d'expérience sur nos pratiques.

→ *Cyril Jarny, Enercoop* : il en est de l'utilisation des produits phytosanitaires comme pour n'importe quelle autre question : si c'est une zone où l'utilisation est autorisée, il n'y a aucune garantie que l'exploitant ne l'utilise pas. D'autant plus que l'exploitant peut changer de propriétaire (vente, revente). Les pratiques peuvent donc changer. D'où l'intérêt d'une participation citoyenne dans ces projets pour garantir une continuité et un suivi dans le temps.

→ *Remarque complémentaire* : il y a des engagements pris par les développeurs dans l'étude d'impact

→ *Martin Gascuel, DREAL* : Pendant de nombreuses années, des parcs n'avaient pas d'étude d'impact, mais la réglementation a évolué. Tout parc de puissance supérieure à 250 kWc doit avoir une étude d'impact et je rappelle qu'il y a une interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sur les parcs photovoltaïques au sol.

*Luc Petitpain, DREAL* : je souhaite informer les porteurs de projets qu'il leur sera certainement demandé d'avoir un paragraphe plus détaillé sur l'impact carbone d'un parc au sol et notamment sur les enjeux carbone lié à un défrichage .

*Murielle Platon, la place aux citoyens* : je trouve cela ambigu que les bureaux d'études soient payés par les développeurs. Pourquoi n'y a-t-il pas un agrément par l'État des études d'impact ?

*Total Quadran* : Ea éco-entreprises, groupement d'entreprises de la région, organisera en janvier 2021 un séminaire biodiversité et photovoltaïque pour montrer que ces deux mondes peuvent se rejoindre.

*Gilles Marcel, FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur* : FNE a assisté à une réunion de Ea éco-entreprises et avons fait remarquer l'absence des associations. De mon point de vue, ce qui ressort est la nécessité d'établir un dialogue, notamment avec les collectivités. Pour le réseau FNE, il est clair que nous sommes dans une logique de changement, qu'il convient de faire partager avec le plus grand nombre d'acteurs. Pour cela, il faut avoir des objectifs partagés, des dialogues constructifs avec l'ensemble des acteurs. Notre demande est d'aller de la région vers les collectivités. FNE ne veut pas de blocage (contentieux), c'est une solution de dernier recours.

*Michel Groisne, Ventabren demain* : cette notion de guichet unique peut être extrêmement intéressante si elle est poussée assez loin : qu'elle soit un interlocuteur efficace, qui aide au montage de dossier et qui puisse accompagner sur la durée.

→ *Luc Petitpain, DREAL*: il faut comprendre que d'un point de vu logistique et matériel, tous ces gens ne peuvent pas se réunir pour vous informer sur vos démarches. Pour tout ce qui relève de l'information et du conseil, il vaut mieux se tourner vers Energie Partagée ou des acteurs de ce type. Les GUC sont là pour étudier des dossiers. Il ne faut pas non plus les épuiser, au risque qu'ils disparaissent comme dans le Var. En marge des guichets uniques, il est possible de demander des rencontres bilatérales.

→ *Martin Gascuel, DREAL*: le guichet unique dans le 05 marche bien quand le porteur de projet sollicite le GUC assez en amont du projet pour qu'on puisse lui donner des informations sur les procédures auxquels il sera soumis, les enjeux de la zone, etc. S'il l'opérateur arrive avec un projet déjà bien avancé et un choix foncier difficile à remettre en cause, le GUC ne servira à rien. On veut bien donner des conseils, mais cela ne garantit pas l'obtention des autorisations.

→ *Luc Petitpain, DREAL*: il faut solliciter le GUC au bon moment : entre les éléments de pré-diagnostic et les études faune/flore 4 saisons. A savoir que les GUC n'ont pas tous le même fonctionnement, certains proposent une seule rencontre, d'autres deux rencontres à des étapes intermédiaires. Nous avons été contactés par Cap Energie sur la manière d'accélérer les procédures administratives. Il y a des éléments dans le cadre régional notamment. Il serait intéressant de travailler sur une rubrique avec l'intégralité des documents nécessaires. Il existe déjà pas mal de travaux là-dessus d'Energie Partagée ou Hespul.

*Michel Groisne, Ventabren demain* : en Allemagne, il y a des expérimentations dans des champs avec des panneaux verticaux bifaciaux. Il y a aussi des projets de couvertures d'autoroute ou zones d'infrastructures non utilisées. Quel potentiel cela représente-t-il ?

→ *Luc Petitpain, DREAL*: il n'y a pas tant d'espaces que ça qui peuvent se libérer. On commence à regarder cela à la DREAL. J'attire également votre attention sur l'aspect ressource, quel bilan carbone pour la structure acier tout le long d'une autoroute par exemple ?

*Thierry Platon, la parole aux citoyens* : quand et sous quelle forme peut-on réunir les associations, les développeurs et les collectivités ? Aujourd'hui cela semble très difficile ; à cette journée, il manque les collectivités.

→ *Gilles Marcel, FNE PACA* : un élément de réponse serait peut-être de dire « demain » ? On espère qu'à partir de cet échange d'aujourd'hui, on arrivera à mettre en place des modalités de dialogue différent de celui mis en œuvre précédemment. Mme Claudius-Petit nous a quitté pour participer à une commission régionale. Elle a promis d'y relayer cette demande puisque la Région est en lien avec les collectivités.

## PIECE THEATRALE "IL N'EST JAMAIS TROP TARD"

La journée s'est terminée par la représentation théâtrale « *Il n'est jamais trop tard* », Solo pour 7 personnages, 2 marionnettes et 1 masque, de et par **Marie Favereau**



« Un solo surprenant, visuel, musical, émotionnel. On propose à une comédienne de créer un spectacle sur le thème de l'Énergie. Elle accepte. Rencontre des spécialistes moustachus, un écolo timide et une tendre complotiste, un poète, une femme idéaliste. Au fil de son enquête, Marie est traversée par des émotions et des questions existentielles : l'origine des convictions, sa place de femme, l'effondrement, les enfants. Un spectacle hybride et plein de surprises. Entre personnages, chansons, discussion, masques et ventre de femme. Pour soulever des questions sans donner de réponses, et ressentir les émotions et tensions majeures liées à l'Énergie. »

A l'issue de la pièce, les spectateurs ont pu échanger avec l'actrice sur ses choix artistiques et le sens de la pièce.

## ANNEXE : LIENS COMPLEMENTAIRES

### **Sur la réalité et les perspectives photovoltaïques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- analyse puissance installée en France et en PACA : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/dynamique-de-developpement-du-photovoltaïque-en-a12340.html>
- analyse SRADDET et PPE : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/perspectives-de-developpement-du-photovoltaïque-en-a12342.html>
- analyse toitures : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/potentiel-de-developpement-sur-toitures-a12535.html>
- analyse coût des installations : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/le-cout-des-installations-photovoltaïques-a12343.html>

### **Sur la thématique « Agrivoltaïsme »**

- Sur le cadre juridique du développement d'un projet d'agrivoltaïsme <https://www.actu-environnement.com/ae/news/avis-expert-bctq-avocat-agrivoltaïsme-36140.php4#xtor=ES-6>